

Cas type OL PA-02

SYSTÈME MIXTE OVIN LAIT-BOVIN VIANDE, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

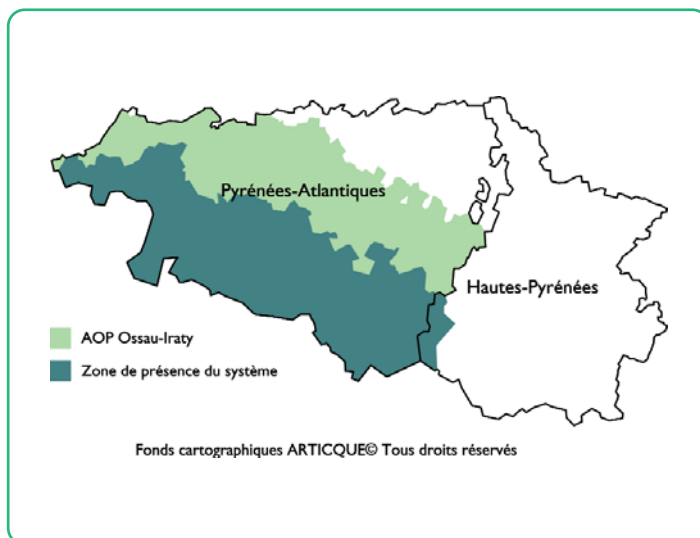


Structure intermédiaire transhumante

1,8 UMO exploitant, 0,5 UMO bénévole, 40 ha de SAU, 15 ha de landes, 350 brebis de plus de 6 mois, 25 vaches Blonde d'Aquitaine, 50 600 l de lait produit en AOP Ossau-Iraty



Ce système transhumant mixte ovin lait - bovin viande des Pyrénées-Atlantiques est majoritairement présent en zone de Piémont. Il se caractérise par une conduite semi intensive des brebis et des surfaces fourragères du fait de conditions pédoclimatiques favorables. L'atelier bovin viande est un système naisseur broutards de race Blonde d'Aquitaine transhumant.



PRÉSENTATION DU SYSTÈME

Le troupeau ovin lait est constitué de 350 brebis présentes à la mise bas et les trois races locales des Pyrénées-Atlantiques (Manech tête noire, Manech tête rousse ou Basco-béarnaise) peuvent être présentes dans ce système. Les agnelages démarrent la première quinzaine de novembre pour un début de traite au 10 décembre.

Le volume de lait produit entre le 10 décembre et la fin du mois de juillet est de 50 600 litres. La conduite du troupeau respecte les conditions de production de l'AOP Ossau-Iraty.

Le troupeau bovin viande est quant à lui constitué de 25 vaches suitées de race Blonde d'Aquitaine et 14 broutards ou broutardes de race pure sont vendus chaque année.

La surface agricole utile (SAU) s'élève à 40 ha, dont 2,5 ha de maïs grain et 1,5 ha de maïs ensilage, complétée par un parcours privé de 15 ha. À cela s'ajoute l'utilisation de surfaces collectives. Du ray-grass est implanté chaque année en dérobé après le maïs ensilage.

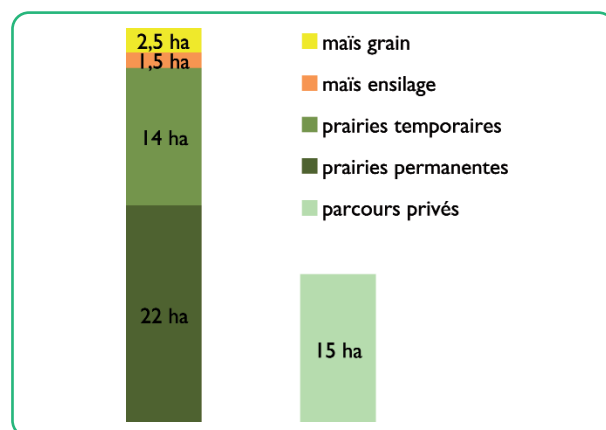
La transhumance démarre autour du 20 juillet pour le troupeau laitier et se termine fin septembre, un peu plus d'un mois avant les premières mises bas.

SFP : 37,5 ha
Cheptel : 81,4 UGB

Chargement apparent : 2,2 UGB/ha

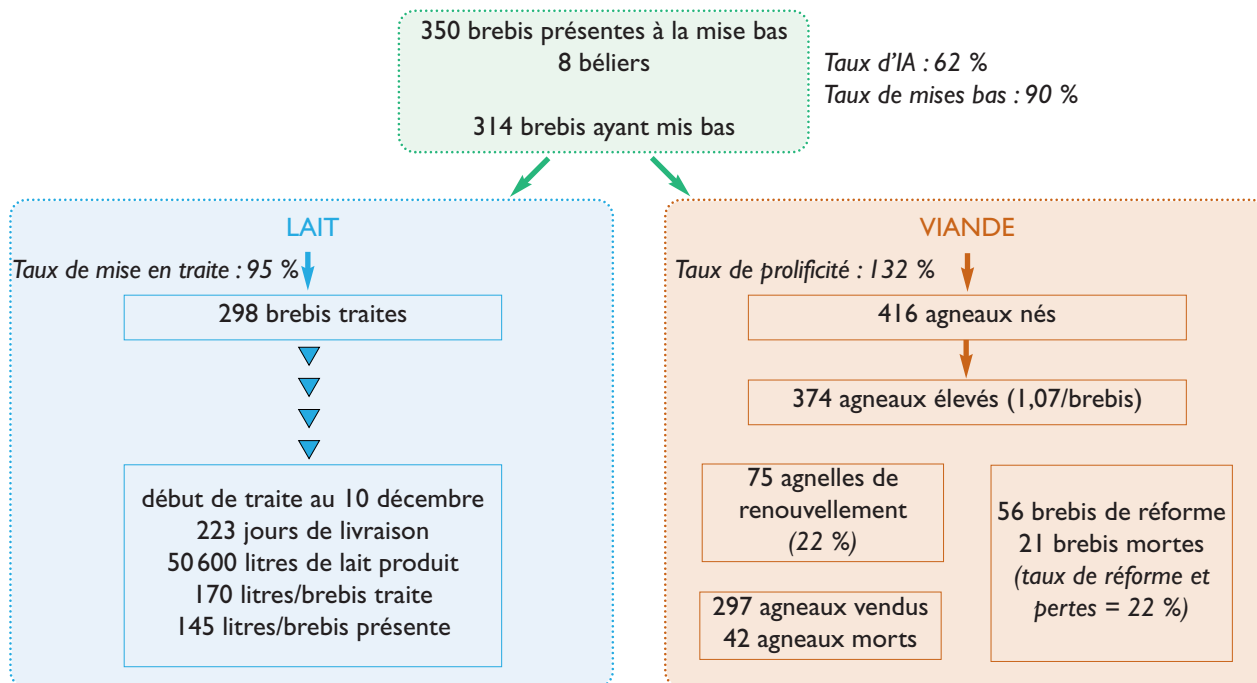
Transhumance estivale : 3 mois pour une partie du troupeau

Assolement



LA CONDUITE DU TROUPEAU OVIN LAIT

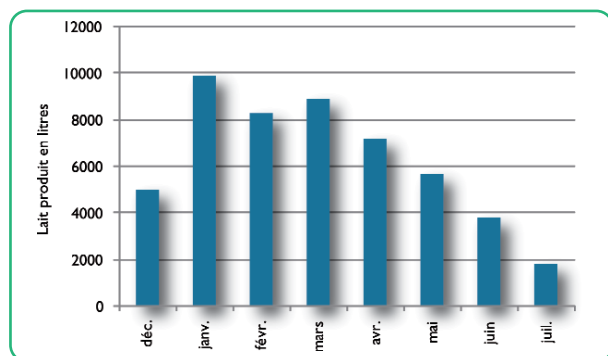
Schéma de fonctionnement : 51,1 UGB



La lutte se déroule à partir de mi-juin avec 45 % des brebis adultes et 70 % des antenaises inséminées. Les mises bas démarrent la deuxième semaine de novembre et ont lieu majoritairement entre le 10 novembre et le 15 décembre pour les adultes et à partir de mi-janvier pour les antenaises. Après une période d'allaitement des agneaux de 4 semaines, la période de livraison du lait démarre le 10 décembre et se termine le 20 juillet.

La totalité des agnelles de renouvellement est issue du troupeau et les 297 agneaux commercialisés respectent les conditions de production du label rouge « Agneau de Lait des Pyrénées ».

Répartition mensuelle de la production laitière

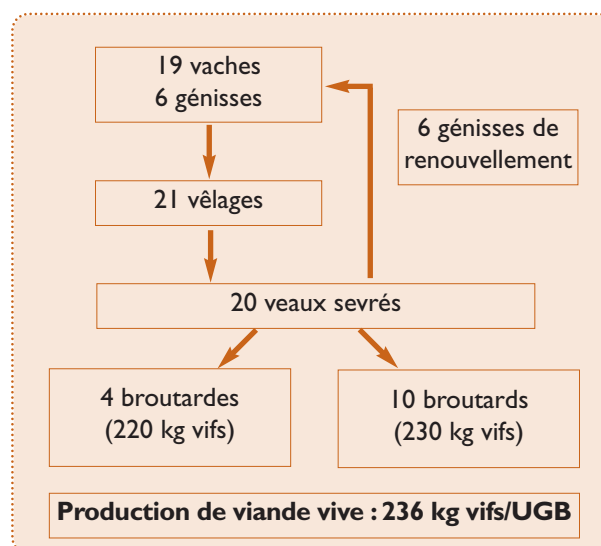


Les brebis adultes démarrent leur lactation à 2 litres de lait par jour et les antenaises à 1,7 litre de lait par jour. En moyenne, la production s'élève à 170 litres à la traite en un peu plus de 220 jours.

La qualité est conforme aux règles de la grille de paiement du lait.

LA CONDUITE DU TROUPEAU BOVIN VIANDE

Schéma de fonctionnement : 30,3 UGB



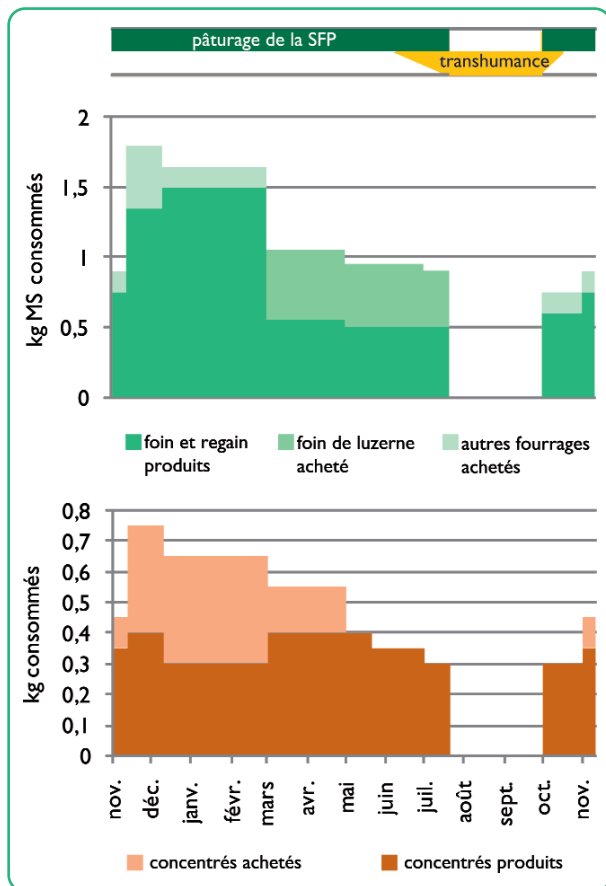
Le troupeau bovin viande est constitué de 25 femelles de race Blonde d'Aquitaine. Les vaches sont réformées maigres à 700 kg vifs et 14 broutards sont vendus chaque année (4 femelles à 220 kgv et 10 mâles à 230 kgv).

L'ALIMENTATION DES TROUPEAUX

Les brebis sont nourries avec une ration à base de foin associé à de la luzerne déshydratée pendant l'allaitement et le début de lactation, et à du foin de luzerne acheté ensuite. La ration du lot principal de brebis est complétée par du maïs grain produit sur l'exploitation et un aliment complet acheté.

Les vaches allaitantes sont nourries essentiellement avec les fourrages produits sur l'exploitation (enrubanné, foin et maïs ensilage) complétés par 310 kg de concentrés et de correcteur azoté par UGB et par an.

Conduite de l'alimentation du lot principal de brebis (brebis/jour)



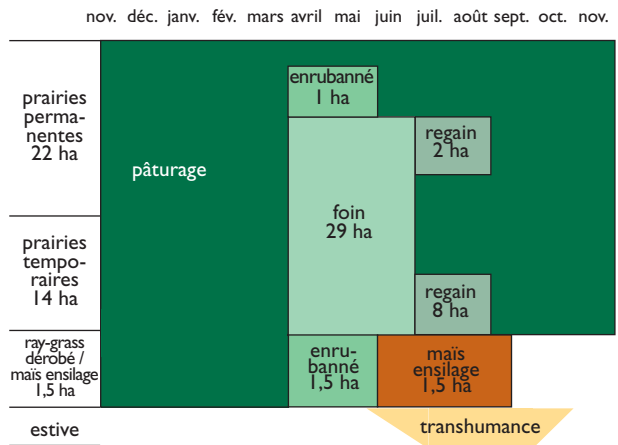
Besoins annuels en fourrages et en concentrés des ateliers ovin lait et bovin viande

	Par brebis	Par agnelle	Total troupeau ovin lait	Total troupeau bovin viande
Fourrages produits	198 kg MS	76 kg MS	75 TMS	61 TMS
Fourrages achetés	65 kg MS	29 kg MS	25 TMS	0 TMS
Fourrages distribués	263 kg MS	105 kg MS	100 TMS	61 TMS
Concentrés produits	64 kg	0 kg	22 T	0 T
Concentrés achetés	40 kg	103 kg	21 T	10 T
Concentrés distribués	104 kg	103 kg	43 T	10 T
Paille achetée pour litière*	80 kg/brebis		25 T	

* complétée par de la fougère récoltée sur les landes

L'UTILISATION DES SURFACES

Représentation schématique



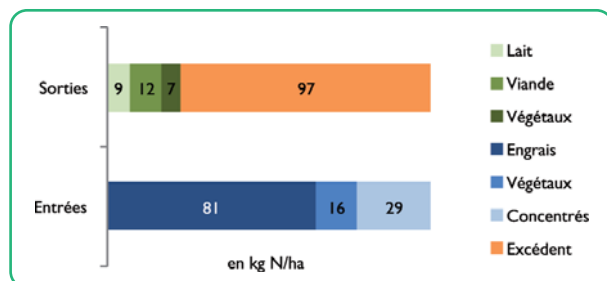
Récolte

	ha	rdt/ha	quantité
Foin 1° coupe	29	3,25 TMS	94 TMS
Regain	10	1,9 TMS	19 TMS
Enrubanné	2,5	3,1 TMS	7,8 TMS
Maïs ensilage	1,5	13 TMS	19,5 TMS
Maïs grain	2,5	90 q	22,5 T

La totalité des surfaces en prairies peut être pâturée toute l'année. Près de 32 ha sont fauchés au printemps et les surfaces en pente non mécanisables sont réservées exclusivement au pâturage. La fertilisation minérale s'élève à 60 unités d'azote par hectare de prairie permanente et 90 à 120 unités d'azote par hectare de prairie temporaire. Le maïs ensilage fait l'objet d'une fertilisation azotée (100 U/ha) et phosphatée (25 U/ha). Le fumier produit sur l'exploitation est épandu sur l'ensemble des surfaces épandables.

LE BILAN DES MINÉRAUX

Bilan azoté hors fixation symbiotique



Les entrées sont constituées par les achats d'engrais, de fourrages et de concentrés. Les exportations couvrent 22 % des entrées et sont composées pour plus de la moitié par la viande. L'excédent hors fixation symbiotique est de 97 kg d'azote, 17 kg de phosphate et 22 kg de potasse par ha de SAU.

LES MOYENS DE PRODUCTION

Bâtiments

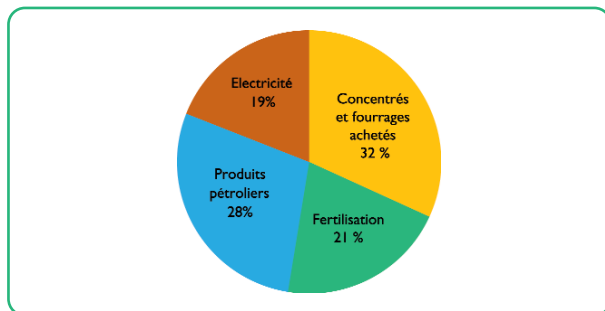
- Bergerie fonctionnelle équipée d'un bloc traite
- Stabulation vaches allaitantes
- Hangar de stockage du matériel (180 m²) et des fourrages (400 m²)

Matériel

- **Propriété** : tracteurs 4 RM 60 et 80 CV, matériel de récolte des fourrages (faucheuse, faneuse, andaineur, roundballer), désileuse
- **Copropriété** : tonne à lisier, épandeur, pulvérisateur, gyrobroyeur, plateau
- **CUMA** : tracteur 4 RM 120 CV, semoir maïs, charrue, herse rotative, ensileuse, remorque, presse
- **Entreprise** : corn picqueur, semoir prairies

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Détail des consommations d'énergie de l'atelier ovin lait (hors construction bâtiments et matériel)



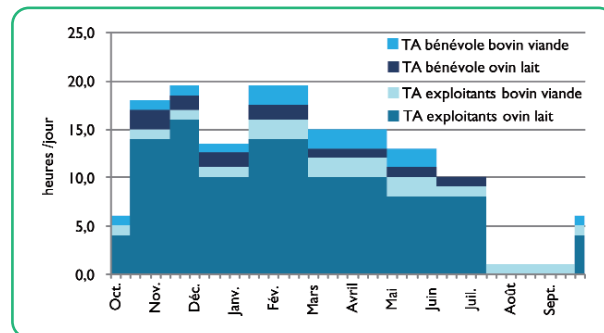
Le tiers des consommations d'énergie de l'atelier ovin lait concerne l'alimentation. Au total, elles s'élèvent à 9000 mégajoules pour 1000 litres de lait (250 EQF). Au niveau global de l'exploitation, la consommation d'énergie s'élève à 19 600 mégajoules par ha de SAU (547 EQF).

LE TRAVAIL

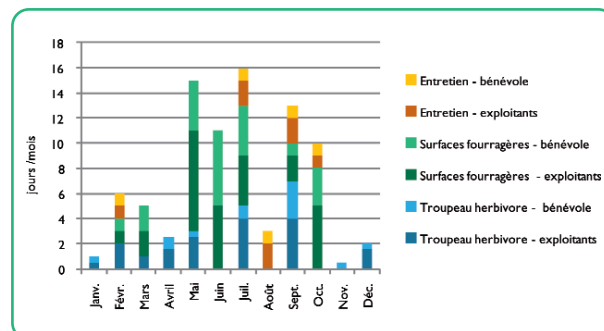
La méthode bilan travail différencie deux types de travaux : le **travail d'astreinte** quantifié en heures/jour qui s'effectue quotidiennement, difficile à concentrer et peu différé (surveillance, alimentation, traite...) et le **travail de saison** quantifié en jours/mois qui réunit les travaux saisonniers plus faciles à reporter (vaccinations, récolte, traitements) et les travaux d'entretien. Deux catégories de main-d'œuvre

sont également distinguées : la cellule de base (travailleurs permanents) et les bénévoles. Le temps disponible calculé indique la marge de manœuvre en temps et correspond au temps qu'il reste à la cellule de base pour les activités non comptabilisées (agricoles ou non).

Répartition annuelle du travail d'astreinte



Répartition annuelle du travail de saison



EN CHIFFRES

Travail d'astreinte annuel : 4380 heures au total,
dont 1730 heures /pCB*
TA atelier ovin lait : 8,5 heures/brebis
TA herbivores : 48 heures/UGB

Travail de saison annuel : 85 jours au total,
dont 29 jours /pCB
TS herbivores : 0,3 j./UGB
TS surfaces : 1,2 j./ha

Temps disponible annuel calculé : 780 heures /pCB

* personne de la cellule de base (travailleurs permanents)

Dans ce système, le travail réalisé par la main-d'œuvre bénévole représente 18 % du travail d'astreinte et 35 % du travail de saison.

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été élaboré et édité avec le soutien financier de l'Union Européenne (FEADER) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (CasDAR).

Les données mobilisées pour sa réalisation ont été collectées dans le cadre du dispositif Réseaux d'élevage soutenu financièrement par FranceAgriMer.



Novembre 2011

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idеле.fr - ISBN : 978 2 36343 164 6 - PUB IE : 00 11 57 031